



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 23 janvier

L'an 2019, le 23 janvier, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil Municipal de La ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Gérard COINSMANN, M. Philippe DANIEL, M. Bruno DUJARDIN, Mme Rose-Marie FALQUE, Mme Annie FARRUDJA, M. Laurent GELLENONCOURT, Mme Marie-Jo GEORGES, M. Christian GEX, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Michel MARCHAL, M. Noël MARQUIS, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT, M. Eric TAVERNE, Mme Sabrina VAUDEVILLE, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. MERCIER Thierry excusé pouvoir à M. Philippe DANIEL, M. ACREMENT René excusé pouvoir à M. Bernard MULLER, Mme COLAS Claudine excusé pouvoir à Mme Marie-Jo GEORGES, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé pouvoir à M. Hervé BERTRAND, M. DEWAELE Jacques excusé pouvoir à M. Jacques PISTER, M. GENAY François excusé pouvoir à M. Christian GEX.

Etai(ent) excusé(s) :

M. Jean-Christophe AUBERT excusé, M. Guy BIENTZ excusé, Mme Dominique JACQUOT excusée, M. Jonathan KURKIENCY excusé remplacé par Guy SERVANT, M. Jacques LAMBLIN excusé remplacé par Gérard COINSMANN, M. Jean-Paul MARTIN excusé remplacé par Eric TAVERNE.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE était excusée et M Claude RICHARD était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 20

Absents : 3

Procurations : 6

Nombre de suffrages
exprimés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 0

2019-004

Date de convocation
18/01/2019

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

ECONOMIE : CONVENTION CADRE AVEC LA CCI GRAND NANCY METROPOLE MEURTHE-ET-MOSELLE

Le développement économique figure parmi les priorités du projet de territoire du PETR du Pays du Lunévillois adopté le 18 mai 2016 par délibération 2016-022.

La Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle est un acteur privilégié de l'appui aux entreprises et de l'animation économique. Grâce à sa présence de proximité par le biais de son antenne basée à Lunéville et à ses contacts permanents avec les entreprises, la CCI bénéficie d'une excellente connaissance de l'économie locale et de ses problématiques.

Afin de sceller un rapport de confiance mutuelle et d'établir une coopération étroite sur le développement de projets économiques la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, la Communauté de Communes de Meurthe-Mortagne-Moselle, la Communauté de Communes du Pays du Sânon, la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, le PETR du Pays du Lunévillois et la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle ont décidé de développer de nouvelles collaborations formalisées à travers une convention cadre triennale, ci-jointe.

Cette convention cadre porte sur les domaines communs du rayonnement et de l'attractivité du Lunévillois, l'entreprenariat et l'innovation, la structuration et la dynamisation du commerce, l'emploi et les compétences, entre autres.

Cette coopération, qui s'inscrit dans la durée, sera déclinée par axe dans

le cadre de conventions opérationnelles.

Le Comité de Pôle, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention cadre entre la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, la Communauté de Communes de Meurthe Mortagne Moselle, la Communauté de Communes du Pays du Sânon, la Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, le PETR du Pays du Lunéillois et la CCI Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention ou tout document s'y rapportant ;

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT



ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

- La Communauté de Communes de Meurthe Mortagne Moselle, 4 rue de la Meurthe - 54360 MONT-SUR-MEURTHE, représentée par son Président, Philippe DANIEL,
- La Communauté de Communes du Sânon, 7 place de la Fontaine - 54370 EINVILLE-AU-JARD, représentée par son Président, Michel MARCHAL,
- La Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat 11 avenue de la Libération - 54300 Lunéville, représentée par son Président, Laurent de GOUVION SAINT-CYR,
- La Communauté de Communes de Vezouze en Piémont, 38 rue de la Voise - 54450 BLAMONT, représentée par son Président, Philippe ARNOULD,

constituant «le PETR du Pays du Lunévillois», représenté par son Président, Hervé BERTRAND d'une part,

ET

- La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle dont le siège social est fixé au 53 rue Stanislas, 54000 Nancy, représentée par François PELISSIER, Président, dûment habilité à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée « la C.C.I. GNM 54 », d'autre part,

PRÉAMBULE

UNE AMBITION COMMUNE

Dans le cadre du déploiement de leur stratégie de développement économique dont elles ont la compétence, les quatre communautés de communes du PETR du Pays du Lunévillois se mobilisent pleinement pour offrir les conditions optimales de réussite aux entreprises installées sur leur territoire en étroite collaboration avec les acteurs concernés par une telle ambition.

Dans ce contexte, il apparaît souhaitable que le PETR du Pays du Lunévillois puisse favoriser la mise en cohérence à l'échelle du bassin du Lunévillois des actions conduites par les intercommunalités et qu'il puisse établir, de manière efficiente, une politique de communication commune sur l'attractivité du territoire.

L'ambition de la C.C.I. Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle est de promouvoir un soutien et un accompagnement partenarial auprès des territoires pour mener à bien leur politique de développement économique. La force et l'intelligence collectives des acteurs économiques permettent de construire un environnement propice au développement des entreprises et des territoires.

Au regard de la mobilisation des intercommunalités et du PETR du Pays du Lunévillois, la C.C.I. Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle propose de mettre en œuvre un partenariat privilégié avec le territoire, véritable démarche référence et pilote au niveau départemental, en participant à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de développement économique des intercommunalités et du PETR du Pays du Lunévillois autour de 7 axes thématiques :

- 1- Entrepreneuriat
- 2- Innovation
- 3- Equipements et infrastructures
- 4- Rayonnement et attractivité
- 5- Emploi et compétences
- 6- Commerce et Tourisme
- 7- Développement des entreprises

CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

1. UN PARTENARIAT RENOUVELÉ

Les intercommunalités, le PETR du Pays du Lunévillois et la C.C.I. GNM 54 s'inscrivent dans une dynamique d'alliance pour donner une nouvelle dimension à leur partenariat et structurer de nouveaux services au territoire et aux entreprises.

2. DES DÉFIS PARTAGÉS

Une ou plusieurs intercommunalités, avec ou sans le PETR du Pays du Lunévillois, peuvent s'entendre entre elles/eux avec la C.C.I. GNM 54 sur un objet précis et conclure des conventions opérationnelles.

Il est précisé que les possibilités de coopération renforcée concernent les 7 domaines prioritaires suivants :

- 1. RENFORCER LE RAYONNEMENT ET L'ATTRACTIVITÉ DU PETR DU PAYS DU LUNÉVILLOIS EN PARTICIPANT À LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE DE MARKETING TERRITORIAL**
- 2. ENCOURAGER L'ENTREPRENEURIAT ET L'INNOVATION EN SENSIBILISANT À LA CRÉATION ET LA REPRISE D'ENTREPRISE**
- 3. FACILITER L'ACCÈS À UN ACCOMPAGNEMENT PERFORMANT EN DÉVELOPPANT ET PROPOSANT DES OFFRES D'HÉBERGEMENT DE QUALITÉ POUR LES TPE/PME, L'ARTISANAT, LES CRÉATEURS D'ENTREPRISE, ETC.**
- 4. PARTICIPER À L'ANIMATION ET À LA STRUCTURATION DE L'ACTIVITÉ COMMERCIALE EN S'APPUYANT SUR LES ÉTUDES DES FLUX COMMERCIAUX POUR PROPOSER DES ACTIONS COLLECTIVES DE PROMOTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET DYNAMISER LE COMMERCE DE PROXIMITÉ**
- 5. ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET L'INSERTION DES JEUNES ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN VALORISANT L'APPRENTISSAGE ET EN ASSURANT LA PROMOTION DE L'ÉCOLE DE LA DEUXIÈME CHANCE LORRAINE**
- 6. DÉPLOYER UNE OFFRE DE SERVICE DE GESTION DES COMPÉTENCES ET DES RESSOURCES HUMAINES AU PROFIT DES ENTREPRISES EN FACILITANT LEUR RECRUTEMENT, EN ORIENTANT VERS LE GROUPEMENT D'EMPLOYEURS GECCILOR**
- 7. ACCOMPAGNER LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES ET DES ENTREPRISES EN BOOSTANT LES INITIATIVES ET LES ACTIONS DES ENTREPRISES DANS LES SERVICES, L'INDUSTRIE ET LE TOURISME, ETC.**

3. UNE GOUVERNANCE AGILE

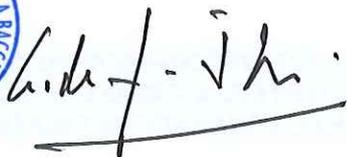
Les parties conviennent d'organiser et d'animer un Conseil Territorial de l'Economie chargé de coordonner les actions mises en œuvre en matière de développement économique.

L'organisation technique, déclinée dans des conventions opérationnelles, clairement établies et efficaces, précisera le rôle et la responsabilité des partenaires et de leurs outils.

Le Conseil Territorial assurera le suivi des résultats des actions et il pilotera les démarches d'évaluation permettant, le cas échéant de formuler des propositions de réorientation des actions et moyens consacrés.

Fait à Lunéville, le

En six exemplaires originaux, chaque partie recevant le sien.

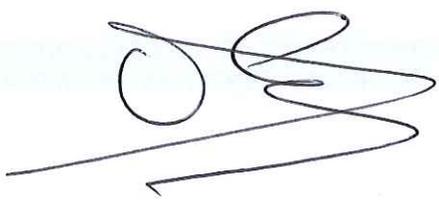


CCI DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT
11 avenue
de la Libération
54300
LUNÉVILLE

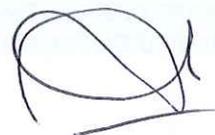
Pour la Communauté de Communes
du territoire de Lunéville à Baccarat
Laurent de Gouvion Saint-Cyr
Président



Pour la Communauté de Communes
de Sânon
Michel MARCHAL
Président



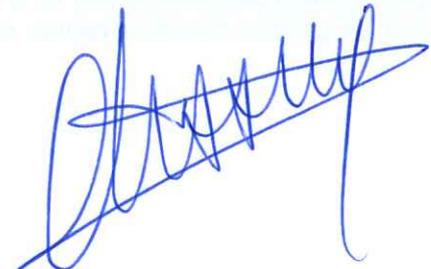
Pour la Communauté de Communes
de Meurthe Mortagne Moselle
Philippe DANIEL
Président



Pour la Communauté de Communes
de Vezouze en Piémont
Philippe ARNOULD
Président



Pour le P.E.T.R. du Pays du Lunévillois
Hervé BERTRAND
Président



Chambre de Commerce et d'Industrie
Grand Nancy Métropole Meurthe-et-Moselle
François PÉLISSIER
Président